

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2017**

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames CORRIOL/ MARIANI/ PIN/ SARRON

Messieurs REINAUDO/ IAVARONE/ GRAC/ JACQUOT/ OURTH

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Fabienne BERTHOLET à Madame Magali CORRIOL

Monsieur Laurent DUBUS à Monsieur Gilbert REINAUDO

Monsieur Serge PAU à Monsieur Benoît JACQUOT

Monsieur Pierre ROSSI à Madame Anne SARRON

Absente : Madame Sophie LACORRE

Etait également présente :

Madame Claudie LEPORT-DELONG – Secrétaire Administrative

Secrétaire de séance : Madame Anne SARRON

1/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 Août 2017 :

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 août 2017.

Approuvé à l'unanimité.

2/ DELIBERATION : Demande de subvention pour l'installation de mobilier urbain de signalisation – voirie pour la protection des piétons et automobilistes auprès du Conseil Départemental des AHP dans le cadre des amendes de police :

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour l'acquisition de panneaux de signalisation de voirie (protection piétons et automobilistes) au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police d'un montant le plus élevé possible. Ces panneaux font partie des travaux d'aménagement du parking devant l'église.

La dépense est estimée à 35.000 euros H.T. et peut faire l'objet d'une aide à hauteur de 50%.

Approuvé à l'unanimité.

3/ DELIBERATION : Encarts publicitaires dans l'Echo de Lauzière :

L'Echo de Lauzière ne paraissant plus que 2 fois par an au lieu de 3, il convient de modifier les tarifs des encarts publicitaires à compter du 1^{er} janvier 2018

Le tarif actuel pour 3 parutions est de 100 euros. Monsieur le Maire propose de le réduire à 70 euros.

Approuvé à l'unanimité.

4/ DELIBERATION : Création d'un poste d'adjoint d'animation – catégorie C :

Monsieur le Maire expose que pour pouvoir pérenniser l'emploi d'un membre de l'équipe de l'ACEM actuellement en contrat à durée déterminée, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de catégorie C, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Approuvé à l'unanimité.

5/ DELIBERATION : Autorisation pour la signature d'une convention de servitude avec ENEDIS au village et au quartier du Pré Clot :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne d'alimentation basse tension de l'usine COSSALTER sur une parcelle communale.

Approuvé à l'unanimité.

*Fin de la séance 20 h 35
La secrétaire de séance, Anne SARRON.*